



Thio, le 7 septembre 2021

COVID 19
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le maire de la commune de Thio a réuni ce jour sa cellule de crise.

Au terme de cette réunion, plusieurs décisions ont été actées relativement à la confirmation par le gouvernement de cas de Covid-19 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

A compter du mardi 7 septembre 2021 :

Les rassemblements de personnes sont interdits, les bâtiments et services municipaux recevant du public sont fermés et ce jusqu'à nouvel ordre.

Sont concernés : la Mairie principale, la mairie annexe, le Centre Culturel XWA MARA, la médiathèque, les ateliers municipaux de même que tous les équipements sportifs de la commune ainsi que les marchés communaux.

Les rotations du ramassage des ordures ménagères restent inchangées (Lundi et Jeudi pour la tournée générale et les tribus le mercredi).

Une permanence téléphonique sera assurée au 44.52.20 ou le 44.80.10.

A titre exceptionnel, les administrés de la commune peuvent se procurer un exemplaire de cette attestation dérogatoire à la Mairie Principale, le mercredi 8 septembre de 8 heures à 11 heures uniquement.

L'attestation de déplacement est disponible au téléchargement sur le site internet du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. <https://gouv.nc/coronavirus>

La population est vivement encouragée à respecter les gestes barrières ainsi qu'à se rapprocher du dispensaire au 20 46 60 pour les vaccinations.

Signé Monsieur le Maire de Thio
M. Jean, Patrick TOURA

